

**INSPECTION DE L'EHPAD SAINTE ANNE  
DU 14 NOVEMBRE 2024**

**TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES**

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

Thématique	N° écart ou remarque	N° Prescription	Contenu	Fondement juridique	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Projet d'établissement	Ecart n° 1	Prescription 1	Intégrer dans le projet d'établissement un plan détaillant les modalités d'organisation à mettre en œuvre en cas de crise sanitaire ou climatique	Article D312-160 du CASF	3 mois	Projet d'établissement
Règlement de fonctionnement	Ecarts n°2,3,4 et Remarque n° 2	Prescription 2	Actualiser le règlement de fonctionnement, Le faire valider par le conseil local, Le soumettre à l'avis des instances représentatives du personnel et du conseil de la vie sociale, Veiller à sa bonne appropriation par l'ensemble du personnel de l'établissement	R311-33, R311-35 et R311-37 du CASF	6 mois	Règlement de fonctionnement validé
Animation et consultation des instances consultatives	Ecart n° 5	Prescription 3	Consulter le CVS sur le prix et la nature des services.	Article D311-15 du CASF	3 mois	Compte-rendu CVS
Exercice de la vigilance	Ecart n° 6	Prescription 4	Récupérer auprès des personnels des copies de leurs diplômes afin de s'assurer de la qualification du personnel et ainsi de garantir que les prestations réalisées au sein de l'établissement le sont par des équipes pluridisciplinaires qualifiées tel que le prévoit la réglementation.	Article L312-1-II du CASF	3 mois	Liste des pièces à fournir lors de l'embauche
Exercice de la vigilance	Ecart n°7 et Remarque n°3	Prescription 5	Mettre en place une organisation permettant de vérifier régulièrement les aptitudes du personnel de l'établissement à exercer auprès de personnes vulnérables, dans le respect de la réglementation.	Article L133-6 du CASF	3 mois	Document attestant du dispositif mis en place

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Thématique	N° Remarque	N° Recommandation	Contenu	Référentiels
Projet d'établissement	Remarque n°1	Recommandation 1	Mettre en place un suivi du projet d'établissement	Recommandation ANESL/HAS « Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service », décembre 2009
Exercice de la vigilance	Remarque n°4	Recommandation 2	Attribuer des fiches de poste nominatives à chaque professionnel de l'établissement en les faisant dater et signer par leur titulaire	
Exercice de la vigilance	Remarque n°5	Recommandation 3	Rétablissement un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS	Recommandations de l'ANESM/HAS relative aux missions du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – (page 23), décembre 2008.
Exercice de la vigilance	Remarque n°6	Recommandation 4	Poursuivre la politique engagée sur la gestion des risques en permettant à l'ensemble du personnel de s'approprier le dispositif de déclaration des EI	